

**Comité exécutif du
Programme du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
19 février 2020
Français
Original : anglais et français

Comité permanent
77^e réunion

Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Situation en République bolivarienne du Venezuela

Les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du) continuent à fuir en Amérique latine et dans les Caraïbes, et rien n'indique que ces mouvements prendront fin dans un avenir prévisible. On estime que le nombre global des réfugiés et des migrants vénézuéliens passera de 5 à 6,5 millions d'ici la fin 2020. Environ 85 % se trouveront dans la région des Amériques.

Depuis le début de la crise en 2015, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait preuve d'une solidarité et d'une générosité sans faille envers les Vénézuéliens. Nombre de ces pays ont maintenu une politique des frontières ouvertes et amendé leur législation de manière à répondre aux besoins des réfugiés et des migrants. Fin 2019, les gouvernements de la région avaient accordé plus de 2 millions de permis de résidence aux Vénézuéliens et 770 000 avaient été enregistrés en tant que demandeurs d'asile ou réfugiés reconnus. Actuellement, 13 pays acceptent des Vénézuéliens dont le passeport a expiré et des procédures supplémentaires sont en cours pour enregistrer et régulariser le statut des réfugiés et des migrants du Venezuela (République bolivarienne du) dépourvus de documents.

Ces mouvements ont néanmoins eu une incidence sur la composition démographique de la région et exercé une pression croissante sur les États voisins, en particulier la Colombie. Les pays qui accueillent des Vénézuéliens doivent faire face à des services publics surchargés et à des budgets très serrés, à des tensions sociales liées à la stigmatisation de la population vénézuélienne et à une pression à revoir les exigences d'entrée existantes ou à en instaurer de nouvelles. De telles mesures ont provoqué une augmentation des franchissements irréguliers des frontières et mis en danger un nombre encore plus grand de personnes. En conséquence, un nombre croissant de Vénézuéliens sont contraints de rester dans une situation irrégulière pour des raisons incluant l'absence de documents, la longueur des procédures administratives et les restrictions, les longues périodes d'attente et le coût élevé des demandes de visa. Les Vénézuéliens qui ne peuvent régulariser leur statut sont exposés à diverses formes d'exploitation, d'abus, de violence, de discrimination, de trafic illicite et de traite, et ont de plus en plus recours à des mécanismes d'adaptation négatifs.

Au niveau régional, le Processus de Quito est resté le principal forum d'harmonisation des politiques et des réponses humanitaires nationales à la crise du Venezuela (République bolivarienne du). La cinquième série de réunions du Processus de Quito s'est déroulée en novembre 2019, à Bogotá. Ses objectifs consistaient notamment à renforcer la coordination de la réponse humanitaire et à améliorer l'accès effectif des réfugiés et des migrants vénézuéliens à des droits. Les principales actions présentées dans la déclaration finale de la réunion de Quito¹ comportaient la création d'une carte de migration régionale et d'une base

¹ La déclaration commune adoptée à l'issue de la cinquième série de réunions du Processus de Quito est disponible en espagnol à l'adresse : <https://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/quitov.pdf>.

de données destinée à l'échange d'informations entre les gouvernements, une harmonisation plus poussée des mesures sanitaires, dont une carte de vaccination régionale, et l'adoption de protocoles nationaux et régionaux permettant de recevoir et d'orienter les enfants à risque. Les gouvernements participants ont également convenu de travailler conjointement avec le Réseau des espaces de soutien de la Plateforme régionale de coordination interorganisations afin d'améliorer la cartographie des services et l'apport des services dans les zones d'accueil et de transit. Les États participants ont officiellement demandé au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de les aider à établir le secrétariat technique du Processus de Quito et un groupe de pays donateurs « amis du Processus de Quito ». La prochaine réunion doit se tenir en mai 2020, au Chili.

Une conférence de la solidarité sur les réfugiés et les migrants vénézuéliens s'est déroulée à Bruxelles en octobre 2019, afin de mobiliser l'appui de la communauté internationale. Cette conférence a été organisée conjointement par l'Union européenne, le HCR et l'OIM. Les participants ont affirmé la nécessité d'un appui financier et technique accru aux pays d'accueil de la part des donateurs, ainsi que des institutions financières internationales, des acteurs du développement et du secteur privé, pour fournir davantage de services et de perspectives économiques aux réfugiés, aux migrants et aux communautés d'accueil. Pour compléter les efforts déployés par les pays d'accueil pour intégrer les Vénézuéliens et intensifier la réponse interorganisations régionale, il a notamment été décidé qu'une conférence d'annonce d'engagements serait organisée afin de maintenir l'intérêt des donateurs et de lever des fonds supplémentaires tout au long de l'année 2020. La Plateforme régionale de coordination interorganisations travaille avec les principaux pays d'accueil, les États coopérants et les banques de développement à cette stratégie régionale de mobilisation des ressources.

La Plateforme régionale de coordination interorganisations, ainsi que ses groupes de travail nationaux sur les réfugiés et les migrants, ont continué à travailler avec les autorités locales et nationales afin de répondre aux besoins humanitaires. Le Plan de réponse régional 2020 pour les réfugiés et les migrants (RMRP) a été lancé en novembre 2019. Il a sollicité un montant de 1,35 milliard de dollars E.-U. pour aider 4 millions de Vénézuéliens ainsi que les communautés d'accueil des pays hôtes. Le RMRP expose la réponse proposée en neuf secteurs d'intervention clés, en insistant fortement sur l'inclusion socioéconomique des réfugiés et des migrants. Dans ce contexte, le HCR a nettement accru sa présence, ainsi que celle de ses partenaires, et a étendu sa réponse humanitaire afin d'aider les ressortissants vénézuéliens dans toute la région. Dans cette optique, les espaces de soutien régionaux demeurent l'un des principaux moyens de fournir des services essentiels, juridiques et psychosociaux pour répondre aux besoins urgents des réfugiés et des demandeurs d'asile. On compte plus de 100 espaces de soutien situés dans les zones frontalières, le long des itinéraires de transit et dans les villes qui comptent une forte concentration de Vénézuéliens, et le HCR a travaillé avec les autorités nationales de la région afin d'augmenter encore leur nombre. De plus, un outil régional de cartographie des services a été élaboré pour fournir des informations en ligne actualisées aux prestataires de services, aux réfugiés et aux migrants. Une évaluation interorganisations a également été menée dans 15 pays pour apprécier les besoins d'information et de communication des réfugiés et des migrants dans la région. Cette évaluation a porté sur plus de 3400 réfugiés et migrants du Venezuela (République bolivarienne du) et d'autres pays, ainsi que sur les communautés d'accueil. Ses résultats serviront à renforcer l'impact du HCR et à définir ses stratégies de communication avec les communautés en 2020.

À l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), le HCR a augmenté le nombre des projets basés sur la communauté. Ces projets visent à prévenir les déplacements, à atténuer les risques de protection et à renforcer la résilience des communautés touchées. Ils comportent des activités dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des abris, de la cohésion sociale, de l'eau et de l'assainissement, et de la fourniture d'articles de secours essentiels. Au sein du Plan de réponse humanitaire pour le Venezuela (République bolivarienne du), le HCR dirige le groupe sectoriel de la protection, ainsi que le groupe sectoriel responsable des abris, des articles non alimentaires et de l'énergie pour les déplacés

internes, et continue de fournir une protection internationale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.

Situation en Colombie

La situation relative à la sécurité est restée complexe le long de la frontière de la Colombie avec le Venezuela (République bolivarienne du), de ses frontières sud et de la Côte pacifique en raison des recompositions en cours au sein des structures organisationnelles des groupes armés illégaux à la suite du processus de paix. Cette situation a eu une incidence directe sur l'accès humanitaire, a continué à provoquer des déplacements internes et a abouti au confinement d'un nombre croissant de communautés (plus de 17 000 personnes concernées en 2019). Les déplacements et les restrictions de mouvement chroniques sont courants dans ces régions et touchent principalement les populations autochtones et les afro-Colombiens, en particulier dans les départements de Choco et Nariño. En 2019, plus de 89 700 personnes ont été nouvellement déplacées et avaient besoin d'assistance humanitaire, et 3200 nouveaux déplacés ont été enregistrés au cours du seul mois de janvier de cette année. Les inquiétudes grandissent quant aux répercussions de la violence et des déplacements en cours sur les arrivées de Vénézuéliens dans certaines de ces régions. Toutefois, il est encourageant de savoir que des discussions ont lieu entre les autorités nationales sur l'extension de la loi sur les victimes et la restitution des terres. En outre, le HCR travaille étroitement avec les autorités locales et régionales nouvellement élues en vue d'assurer l'inclusion des déplacés internes dans les plans de développement actuellement en cours d'élaboration pour les quatre prochaines années.

En Équateur, plus de 5000 Colombiens ont demandé l'asile en 2019, à un taux moyen de 500 demandes par mois. Néanmoins, le nombre de demandes d'asile déposées par des Vénézuéliens dépasse à présent celui des demandes présentées par des Colombiens, mettant à rude épreuve la capacité de l'Équateur à faire face à deux crises de déplacement distinctes.

Situation dans le Nord de l'Amérique centrale

Les crimes violents, l'insécurité et les difficultés économiques continuent de contraindre des milliers de personnes à fuir leur pays dans la région du Nord de l'Amérique centrale. En 2019, 387 000 réfugiés et demandeurs d'asile d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras ont dû quitter leur foyer pour rechercher une protection. Dans la région, près de 54 000 nouvelles demandes d'asile ont été déposées au cours des six premiers mois de l'année, soit une augmentation de 86 % par rapport à la même période de 2018. Les niveaux de déplacement interne atteignent aussi des sommets historiques pour la région, avec plus de 300 000 personnes déplacées en El Salvador et au Honduras.

Les activités menées au titre du Cadre d'action global régional de protection et de solutions, connu dans la région sous son acronyme espagnol MIRPS, continuent à démontrer la valeur du partage des responsabilités pour faire face à cette situation de déplacement. En 2019, le MIRPS s'est agrandi en incluant l'El Salvador, et comprend à présent sept pays (le Belize, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et Panama). Au cours de l'année écoulée, les pays du MIRPS se sont attachés à développer et à renforcer leurs plans nationaux, avec pour effet d'améliorer l'accès à la protection juridique, à la protection sociale, aux marchés du travail officiels et à d'autres moyens d'existence. L'action du MIRPS s'est aussi traduite par une amélioration de l'intégration locale et une augmentation des investissements dans l'éducation. En novembre, au cours de leur deuxième réunion annuelle, les pays du MIRPS se sont engagés à coordonner leurs réponses à court, moyen et long terme visant à lutter contre le déplacement et à renforcer la protection dans toute la région, avec des solutions prévoyant d'inclure la relocalisation interne et la réinstallation, ainsi que le regroupement familial. La déclaration adoptée à l'issue de la réunion demande aux pays du MIRPS d'adopter des lois permettant aux réfugiés et aux demandeurs d'asile d'avoir accès au marché du travail et de s'intégrer dans la communauté locale. Une plateforme de soutien au MIRPS a en outre été lancée à Genève en décembre 2019, lors du Forum mondial sur les réfugiés, afin de mobiliser l'appui politique, technique et financier nécessaire pour répondre aux besoins des populations déplacées dans la sous-région.

En El Salvador, une nouvelle loi protégeant les déplacés internes a été adoptée par l'assemblée législative en janvier 2020. Rédigée avec l'appui technique du HCR, cette loi prévoit, pour la première fois, l'instauration d'un vaste système national réunissant un large éventail d'institutions nationales afin de collaborer à l'apport d'une réponse au déplacement forcé et à sa prévention. Elle établit également des mécanismes permettant aux personnes victimes d'un déplacement interne de protéger et de revendiquer les biens qu'elles ont pu être contraintes d'abandonner pendant leur fuite.

Au Mexique, la commission d'aide aux réfugiés a ouvert trois nouveaux bureaux et un nouveau centre d'enregistrement pour traiter les demandes d'asile, dont le nombre est passé à 70 300 en 2019, soit un bond de 137 % par rapport à l'année précédente. Le HCR a fourni une assistance technique et financière à cette fin, ainsi qu'un appui pour l'élaboration d'un cadre juridique et institutionnel ayant pour but de prévenir le déplacement interne et d'y répondre.

En vertu du Protocole de protection des migrants (MPP) actuellement mis en œuvre aux États-Unis d'Amérique, plus de 60 000 demandeurs d'asile potentiels ont été renvoyés au Mexique en 2019 en attendant leur audience au tribunal. Dans ce contexte, il reste difficile d'assurer des conditions d'accueil adéquates et l'apport d'une assistance humanitaire. Par ailleurs, les conditions de sûreté et de sécurité dans certains lieux posent de graves problèmes. Dans le nord du Mexique, le HCR a intensifié sa réponse afin de fournir des conseils et des services essentiels de protection aux personnes relevant de sa compétence, y compris à celles ayant été renvoyées dans le pays au titre du MPP.

Le MPP est aggravé par l'effet d'une nouvelle politique adoptée au cours de l'année dernière aux États-Unis d'Amérique qui interdit de considérer comme pouvant prétendre à la protection les demandeurs d'asile qui ont franchi la frontière sud du pays après être passés par un pays tiers où ils auraient pu demander asile. De telles mesures jouent un rôle décisif dans la définition des politiques et leur impact dans la sous-région. Bien que l'ampleur du déplacement forcé et la complexité des mouvements de population mixtes pèsent lourdement sur la stabilité de la région, quelques États continuent à durcir leur politique de contrôle de la migration, à criminaliser la migration irrégulière et à fermer les points d'entrée aux frontières. Le HCR est prêt à fournir des conseils et un appui pour que tous les gouvernements concernés respectent leurs obligations de protection énoncées dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967.

Nicaragua

Depuis le début des troubles politiques et des difficultés économiques en avril 2018, près de 100 000 Nicaraguayens selon les estimations ont fui leur foyer pour chercher refuge à l'étranger. Le processus politique est à l'arrêt et les rapports faisant état de violations graves des droits de l'homme sont en augmentation. Au Costa Rica, le nombre de demandeurs d'asile du Nicaragua a atteint près de 55 000 personnes fin 2019, tandis que 20 000 attendent d'être enregistrés. En Amérique centrale, ainsi que dans un certain nombre de pays européens, le nombre de demandes d'asile déposées par des Nicaraguayens a aussi fortement augmenté, s'élevant en tout à plus de 15 000 demandes. Au Honduras et en El Salvador en particulier, l'arrivée de demandeurs d'asile nicaraguayens exerce une pression considérable sur une capacité d'asile très limitée.

B. Priorités stratégiques régionales

Forum mondial sur les réfugiés : contributions régionales

Un large éventail de parties prenantes venant des Amériques ont participé au Forum mondial sur les réfugiés et fait preuve d'une solidarité louable dans les engagements qu'ils ont pris pour atteindre les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés. Les participants ont fait des annonces dans des domaines comme le renforcement des capacités d'asile, l'éducation, les emplois et les moyens d'existence, et les solutions. Un événement de haut niveau a été organisé en marge du MIRPS et dirigé par le Haut Commissaire pour les réfugiés et le

Président du Costa Rica. Les États qui y ont participé ont eu l'occasion de présenter leurs réalisations et leurs besoins, en s'appuyant sur un [outil de quantification innovant](#), tandis que les donateurs traditionnels et non traditionnels ont pu annoncer quelle serait leur contribution.

Accès à l'asile

Le HCR a continué à apporter son appui aux systèmes d'asile nationaux et aux commissions pour les réfugiés en Argentine, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela (République bolivarienne du). Ce travail a principalement porté sur l'élaboration de systèmes biométriques d'enregistrement et de gestion des dossiers, et de bases de données comportant des garanties adéquates de protection des données permettant de renforcer le ciblage, la gestion de la population prise en charge, la production de statistiques et la délivrance de documents. Au Brésil, le HCR a continué à soutenir les activités préalables à l'octroi de documents et les activités d'orientation visant à faciliter l'accès à l'asile. Dans le Nord de l'Amérique centrale, où les systèmes d'asile sont fragiles et doivent composer avec certaines politiques régionales, y compris des accords de coopération, le HCR a renforcé son appui aux autorités chargées de l'asile et aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, conformément au plan d'action du MIRPS.

Certains pays ont pris des mesures pour appliquer la définition élargie du réfugié énoncée dans la Déclaration de Carthagène dans leur législation nationale et élaborent des modalités simplifiées ou accélérées de détermination du statut de réfugié. Par exemple, le Gouvernement brésilien a accordé le statut de réfugié *prima facie* aux ressortissants vénézuéliens via une procédure qui renonce à l'entretien individuel pour les cas manifestement fondés. Grâce à cette modalité, plus de 21 400 réfugiés ont été reconnus en décembre 2019 et plus de 17 000 en janvier 2020. De même, le Paraguay a procédé à des opérations de reconnaissance collective en décembre 2019, dont ont bénéficié plus de 700 Vénézuéliens. Les commissions pour les réfugiés de l'Argentine, du Mexique et de l'Uruguay ont continué à appliquer la définition régionale du réfugié et à améliorer leurs procédures permettant d'accélérer la reconnaissance des Vénézuéliens en tant que réfugiés.

À Mexico, la troisième table ronde régionale sur l'Initiative assurance qualité en matière d'asile (QAI) s'est tenue en octobre 2019. Face aux mouvements de grande ampleur qui se produisent dans la région, la table ronde a donné aux États l'occasion de discuter avec le HCR des moyens d'améliorer leur système d'asile. Ils ont souligné l'importance de développer des systèmes biométriques d'enregistrement et de gestion des cas et d'établir des procédures différenciées de détermination du statut de réfugié. Les participants se sont félicités des propositions visant à améliorer la production d'informations sur les pays d'origine par un renforcement des capacités ; à mettre sur pied une formation d'un an et un programme de tutorat/jumelage pour les fonctionnaires chargés de l'enregistrement et de l'éligibilité nouvellement recrutés ; et à élaborer une plateforme en ligne régionale pour échanger des outils et des bonnes pratiques.

Dans la sous-région des Caraïbes, la plupart des pays n'ont pas de législation et de système d'asile. Le HCR procède si besoin à l'enregistrement et à la détermination du statut de réfugié. Par ailleurs, à Trinité-et-Tobago, des modalités alternatives de résidence légale ont été établies. Les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), y compris ceux se trouvant en situation irrégulière, ont été enregistrés par le Gouvernement de Trinité-et-Tobago et ont reçu un permis de travail pouvant aller jusqu'à six mois.

Au Belize, les conditions d'accueil ont été améliorées grâce à une formation régulière des autorités gouvernementales sur le renforcement des procédures opérationnelles standard relatives aux modalités d'orientation en faveur des demandeurs d'asile. Des mesures ont aussi été prises pour atteindre les normes fixées dans l'Initiative assurance qualité en matière d'asile, que le Belize avait officiellement accepté d'adopter en novembre 2018. Au Belize, cette Initiative est appuyée par un programme de jumelage avec le Costa Rica axé sur l'échange réciproque d'expériences relatives au MIRPS et à la détermination du statut de réfugié. Au Costa Rica, les autorités nationales ont ouvert un bureau extérieur à Upala,

permettant aux personnes ayant besoin de la protection internationale se trouvant à la frontière nord du pays d'avoir plus facilement accès à l'assistance. Au Mexique, la commission pour les réfugiés a créé une direction spécialisée chargée de l'enregistrement, et de nouveaux bureaux ont été ouverts. À Tapachula, où 60 % de toutes les demandes sont déposées, le bureau nouvellement ouvert a pu traiter les dossiers d'enregistrement en attente.

En décembre 2019, le HCR a soumis des commentaires sur le projet de principes interaméricains sur les droits de l'homme des migrants, des réfugiés, des apatrides, des victimes de la traite et des déplacés internes, adopté par la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains.

Protection et besoins spécifiques

Les conditions dans lesquelles les personnes relevant de la compétence du HCR transitent dans la région les rendent particulièrement vulnérables aux risques en matière de protection. Les personnes ayant des besoins spécifiques, comme les femmes, les enfants, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI), les personnes âgées, les personnes handicapées, les afro-descendants et les populations autochtones sont exposés à un risque accru de séparation familiale, de violence liée au genre, de traite et autres formes d'abus.

Pour répondre à ces besoins, le Réseau régional des espaces sûrs a publié une « [Boîte à outils régionale sur la protection contre l'exploitation et les abus, et le harcèlement sexuel, et un mécanisme interorganisations de renvoi des plaintes fondé sur la communauté dans les Amériques](#) ». Cette boîte à outils a été préparée conformément aux engagements du Comité permanent interorganisations et au Plan d'action des Amériques sur l'âge, le genre et la diversité, et comprend des actions clés telles que l'extension des réseaux des espaces sûrs et la mise en place de mécanismes de plainte efficaces relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels, et au harcèlement sexuel. Au cours du second semestre 2019, le Réseau des espaces sûrs a mis en place des actions de renforcement de capacités au profit de 11 910 membres des partenaires de la région du Nord de l'Amérique centrale ; de 4252 du Venezuela (République bolivarienne du) et de 649 d'autres pays. La formation a porté sur la protection des enfants contre les violences sexuelles et liées au genre, les espaces sûrs et les systèmes d'orientation. En Amérique centrale, le réseau des espaces sûrs a accueilli en tout 120 000 personnes, dont 50 000 l'an dernier seulement, fournissant une assistance humanitaire et des services spécialisés aux personnes ayant des besoins spécifiques. Depuis le déploiement de la politique relative à l'âge, au genre et la diversité, un plan d'action régional a été élaboré, définissant neuf actions clés et un ensemble d'interventions visant à promouvoir la politique à l'échelle régionale.

Enregistrement

Le HCR utilise son Écosystème d'enregistrement de la population et de gestion de l'identité (PRIMES) dans la région pour identifier les personnes vulnérables relevant de sa compétence et faciliter l'apport d'une assistance, de services et d'une protection, et prévenir la fraude. À ce jour, l'outil PRIMES est utilisé dans 15 opérations des Amériques, y compris au HCR et dans les bureaux partenaires d'Amérique centrale, où il a aidé à mettre en place le dispositif de transfert à des fins de protection. Quelque 53 000 personnes ont été enregistrées dans la base de données proGres v4 du HCR de septembre à mi-décembre 2019, portant à plus de 142 000 le nombre total de personnes enregistrées en 2019. En outre, les Gouvernements de l'Équateur et du Guyana ont adopté PRIMES et en ont fait leur propre système d'enregistrement.

Le HCR a continué à utiliser le système régional de suivi de la protection actuellement en place dans 11 opérations. Ce système a permis de procéder à 5500 entretiens entre juillet et décembre 2019, couvrant quelque 15 500 personnes, principalement dans le contexte du déplacement depuis le Venezuela (République bolivarienne du). Le suivi de la protection a contribué à renforcer la sensibilisation de la communauté, l'identification et l'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques, la cartographie des services et le plaidoyer reposant sur des faits concrets. De même, l'outil de suivi de la protection est utilisé comme

l'un des outils de ciblage permettant d'assurer l'apport d'une assistance aux plus vulnérables.

Solutions globales

Le HCR a continué à mettre en œuvre sa stratégie globale sur les moyens d'existence dans les Amériques, en vue d'inclure les personnes relevant de sa compétence dans les politiques et les plans nationaux. Dans cet esprit et afin d'améliorer la collaboration avec le secteur privé, six forums interorganisations sur l'emploi et l'entrepreneuriat se sont déroulés au Brésil, au Costa Rica, en Équateur et au Panama. Au Panama, le HCR a élaboré un programme innovant sur l'employabilité appelé « *Talento sin Fronteras* » (talents sans frontières), en association avec Manpower et la Société hébraïque d'aide aux immigrants. À ce jour, 229 personnes ont été formées dans le cadre de ce programme et un taux d'emploi de 58 % a été atteint pour les réfugiés détenteurs d'un permis de travail valide. Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le programme aide les réfugiés et les demandeurs d'asile ainsi que les populations qui les accueillent. En Équateur, le HCR a collaboré avec l'Agence de développement économique de la municipalité de Quito, ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pour fournir une formation professionnelle et des conseils sur la constitution et l'utilisation de réseaux à 120 entrepreneurs, afin de les aider à créer et à développer leur propre activité et de leur permettre de recruter des réfugiés. Le HCR reconnaît le rôle pivot joué par les villes et les autorités locales dans l'inclusion socioéconomique des réfugiés et des migrants, et travaille avec eux afin d'améliorer leurs capacités de réponse et d'accueil. Avec l'appui de l'Union européenne, le HCR, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont lancé un projet pluriannuel conjoint ayant pour objectif de soutenir les villes inclusives pour les réfugiés et les migrants vénézuéliens en Colombie, en Équateur, au Pérou et en République dominicaine.

L'initiative des « villes solidaires », inscrite dans le [Plan of Action du Brésil](#), a pour but de renforcer les réponses opérationnelles pluripartites en milieu urbain pour promouvoir l'intégration et améliorer les réponses institutionnelles. Cette initiative sera déployée au cours du premier trimestre 2020 dans des municipalités de quatre pays. Au Brésil, le HCR travaille avec le Gouvernement fédéral à une stratégie innovante d'intégration locale, prévoyant de relocaliser les réfugiés et les migrants vénézuéliens se trouvant dans des régions isolées du nord du Brésil dans des villes de tout le pays. Quelque 30 000 personnes ont été relocalisées de cette manière dans plus de 400 municipalités. Ce dispositif est mis en œuvre conjointement par diverses institutions des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé, ainsi que les gouvernements locaux et fédéral, avec pour objectif de soutenir l'intégration sociale, économique et culturelle de cette population. Ces actions incluent également des accords de partenariat avec diverses organisations, dont la Société financière internationale, la Banque mondiale, le groupe Sodexo et Casa Museo à São Paulo, ainsi que le club de football de Santos. Ces partenariats devraient permettre d'augmenter les perspectives d'emploi et d'intégration pour les personnes relevant de la compétence du HCR et aider à lutter contre la xénophobie.

Au Mexique, le HCR a travaillé avec les autorités fédérales et des États et avec le secteur privé afin de renforcer le programme d'intégration du marché du travail dans le pays. En 2019, ce programme a été intensifié et près de 5200 réfugiés et demandeurs d'asile ont été relocalisés depuis les États du sud dans les villes du centre et du nord du pays, où la demande de main-d'œuvre est élevée et le climat favorable à l'inclusion sociale. En outre, 32 950 interventions sur site visant à faciliter l'intégration locale ont été menées par le HCR, dont des visites à domicile, une aide à la naturalisation et une assistance en espèces.

En Argentine, le programme de parrainage communautaire du pays a permis de recevoir 443 réfugiés syriens depuis 2014 et des préparatifs sont en cours pour réinstaller 150 personnes supplémentaires en 2020, dont des réfugiés de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Globalement, des progrès ont aussi été accomplis grâce au dispositif de transfert à des fins de protection, qui permet aux personnes exposées à un risque imminent dans leur pays d'origine d'avoir accès à la protection et à des solutions permanentes, leur évitant ainsi d'entreprendre un déplacement secondaire dangereux. Sur les plus de 3700 personnes identifiées depuis sa mise en place, près de 700 personnes de la région du Nord de l'Amérique centrale ont été réinstallées dans le cadre de ce dispositif. Avec l'appui du [Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents](#), le Brésil met en œuvre son premier programme de réinstallation financé par l'État, en se concentrant principalement sur les réfugiés de la région du Nord de l'Amérique centrale. Le Gouvernement brésilien développe aussi un modèle de parrainage communautaire afin d'inciter les membres de la communauté à accueillir un nombre supplémentaire de réfugiés réinstallés dans le cadre des mécanismes d'identification et de renvoi du HCR. Des efforts sont en cours pour étendre les solutions à des pays tiers comme l'Argentine, le Brésil et l'Uruguay, conformément à la stratégie de trois ans du HCR sur la réinstallation et les voies complémentaires, et aux engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés. En Uruguay, un programme pilote de 2017, bénéficiant de l'appui du Bureau de la population, des réfugiés et de la migration des États-Unis, a été mené à bien avec succès. Il a permis à dix familles réfugiées envoyées par le HCR depuis la région du Nord de l'Amérique centrale d'être réinstallées grâce au dispositif de transfert.

Éradication de l'apatridie

Pour que les Amériques deviennent le premier continent à éradiquer l'apatridie, le HCR s'est activement engagé auprès des États, des partenaires et des organisations régionales de la région afin de présenter des engagements concrets lors du segment de haut niveau sur l'apatridie qui s'est tenu lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire en octobre 2019. Plus particulièrement, l'Argentine, le Belize, la Colombie, le Costa Rica, les États-Unis d'Amérique, le Guyana, Haïti, le Panama, le Paraguay et l'Uruguay ont présenté 32 engagements visant à éradiquer l'apatridie dans la région d'ici à 2024. Lors cette réunion, la Colombie a déposé les instruments d'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Par ailleurs, l'Argentine a adopté une législation étendue sur la protection des personnes apatrides comportant des dispositions en vue de leur naturalisation.

Le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, de l'identité et des statistiques de l'état civil (CLARCIEV) a tenu sa réunion annuelle au Chili en septembre 2019, avec l'appui du HCR, de l'Organisation des États américains et de son Programme d'enregistrement universel de l'état civil dans les Amériques. Dans le cadre des préparatifs pour le segment de haut niveau sur l'apatridie, le CLARCIEV s'est engagé à continuer à promouvoir l'enregistrement universel des naissances, la délivrance de documents d'identité et les actions ayant pour but de prévenir et de résoudre les cas d'apatridie. Le Conseil s'est également engagé à développer et mettre en œuvre des projets nationaux, bilatéraux et multilatéraux visant à éradiquer l'apatridie, en particulier lors de mouvements de population de grande ampleur. Dans ce contexte, une étude comparative sur l'apatridie et l'enregistrement tardif des naissances est actuellement en cours, et est codirigée par le HCR, l'Organisation des États américains et le CLARCIEV.

C. Information financière

En octobre 2019, le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a approuvé le budget de 468 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2020. Fin janvier 2020, le budget total pour les Amériques atteignait 505,5 millions de dollars E.-U. Cette évolution est due à une augmentation de 37,5 millions de dollars E.-U. provenant de la réserve « pour des activités nouvelles et additionnelles liées au mandat » au profit de la réponse au Guatemala, à la suite de la déclaration d'une situation d'urgence de niveau 2, ainsi que des opérations menées dans la région touchée par la situation au Venezuela (République bolivarienne du).

Au 31 janvier 2020, les besoins pour les Amériques étaient financés 9 %, une fois prise en compte l'allocation indicative au titre des contributions non affectées ou légèrement affectées.
